

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, le
MERCREDI 20 FÉVRIER 2019, à 19 h 43, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Guy Abel , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet
suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette , maire de Moffet
M^{me} Lyne Ash , mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord
M^{me} Sylvie Dulong , promairesse de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme , maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy , maire de la Ville de Ville-Marie
M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel et
représentante du territoire non organisé

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE :**

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

ÉTAIT ABSENTE :

M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h
30 à 19 h 43.

02-19-064

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19H43
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.
- **QUE** soit ajouté à l'ordre du jour le point « Reconstruction des ponts Grassy Narrow à Moffet » dans la section « Affaires nouvelles ».

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc informe le conseil que tout dernièrement, elle a été interpellée à différentes reprises par des journalistes du fait qu'il n'y avait plus de « chicanes » sur le territoire. La préfète se réjouit qu'un climat positif, avec des échanges dans le respect des opinions de chacun puissent désormais faire rayonner la région et que somme toute, c'est une excellente nouvelle pour bien positionner notre MRC, notamment par le lancement tout prochain, toute stratégie d'attraction, qui, rappelle-t-elle, se tiendra le 27 mars prochain, au Rift.

02-19-065

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 ayant été remis ou transmis par le biais de la plateforme à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

Des questions en lien avec la forme de l'aide qui pourra être apportée par le comité citoyens de la piscine, l'enregistrement des séances, les outils utilisés par le SUMI et l'usage de « Témiscamingue » par opposition à « Témiscaming » ont été posées par des membres de l'assistance.

Information **GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRCT - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).**

Pour l'année 2019 dans le secteur du Témiscamingue, les sites de Belleterre et Kipawa sont prévus. Pour ce qui est des 8 autres sites, les démarches pour l'obtention des terrains, si elle n'est pas commencée, devraient l'être bientôt. Le GIRAT vise la fin 2020 pour avoir tous les permis et permissions requises en main pour tous les autres sites.

Information **GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRCT - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

M^{me} Claire Bolduc a eu l'occasion de rencontrer M^{me} Lisa Robinson, cheffe de la communauté de Wolf Lake afin de discuter du projet de développement d'une filière hydroélectrique communautaire. Une seconde rencontre est prévue prochainement à Kebaowek.

Actuellement, le gouvernement québécois n'a pas encore annoncé quels types de projets seront autorisés, mais il semblerait que certains projets, tel que les éoliennes seront exclues et que certains projets seraient favorisés, tels que les projets communautaires d'hydroélectricité.

Information **GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRCT - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

Actuellement, des projets en agriculture biologique, ainsi que le déploiement de nouveaux types d'agriculture sont lancés dans le territoire. Il s'agit d'une collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour développement agroalimentaire. Un projet pilote est en branle afin de créer un réseau de fermes afin de déterminer l'impact de l'agriculture biologique sur les grandes cultures et la portée de ce genre de culture pour un territoire.

En tourisme, le parc national d'Opémican ouvrira officiellement ses portes le 22 juin prochain. La table d'harmonisation travaille à l'organisation d'activités pour cette ouverture officielle.

02-19-066 **PISCINE MUNICIPALE - OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA MRC DE TÉMISCAMINGUE EN VUE DE LA PLANIFICATION D'UN FUTUR ÉQUIPEMENT AQUATIQUE.**

CONSIDÉRANT la fermeture de la piscine municipale de Ville-Marie (annoncée pour juin 2019);

CONSIDÉRANT la volonté et le besoin de rallier les parties prenantes autour d'un projet structurant pour le milieu et la communauté;

CONSIDÉRANT le besoin d'identifier et de documenter plusieurs scénarios en mesure de guider une prise de décision éclairée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue ne possède pas l'expertise nécessaire à l'élaboration de ces différents scénarios;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement préférable que l'élaboration et l'analyse de ces différents scénarios soient faites par une tierce partie afin d'obtenir une opinion neutre;

CONSIDÉRANT QUE l'Escabeau, une coopérative de travailleurs, qui offre des services-conseils dans les domaines du loisir, du sport, du tourisme, de la culture, du développement communautaire et de la gestion (de ressources, projets et programmes) est intéressé par le mandat établi par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le prix total de ce contrat est de 24 217,76 \$ incluant les taxes sur les produits et services (TPS), ainsi que la taxe de vente du Québec (TVQ) et qu'il est possible d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Simon Gélinas
et unanimement résolu

- **D'ACCEPTER** la proposition de services professionnels de l'Escabeau pour l'accompagnement de la MRC de Témiscamingue en vue de la planification d'un futur équipement aquatique.
- **D'OCTROYER** un contrat pour une somme forfaitaire de 24 217,76 \$ (taxes incluses) à l'Escabeau.
- **DE PAYER** ladite somme sur présentation de factures périodiques.
- **QUE** ledit montant soit payé par le volet #3 de l'enveloppe 2019 du Fonds de développement du territoire.

Information

REGISTRE DES ARMES À FEU.

Il est prévu que lors de la séance du conseil du mois de mars des interlocuteurs en faveur du registre des armes à feu se prononcent, le but étant d'élargir le dialogue. Le Groupe image a confirmé qu'il serait présent, mais les autres groupes restent à confirmer.

À travers le Québec, il y a 219 municipalités ont pris positions quant au registre des armes à feu, mais à ce jour, aucune réponse n'a été transmise par le gouvernement du Québec.

M^{me} Bolduc s'est informée auprès du bureau de la Ministre Guilbault ; le ministère est à prendre la mesure des impacts découlant des différentes positions, avant que la Ministre puisse elle-même prendre position devant ce mouvement d'opposition de même, l'immatriculation des armes à feu est actuellement de moins de 30%.

Information PROJET DE GAZODUQ ENTRE L'ABITIBI ET LE SAGUENAY.

Il est prévu que le pipeline de Gazoduq traverse le Canada et se rende jusqu'au Saguenay, en passant par l'Abitibi-Témiscamingue. Gazoduq affirme qu'elle en est actuellement à consulter la population sur le sujet, mais elle à ce jour elle donne surtout de l'information et entend peu la position des citoyens sur le sujet.

Il n'est pas prévu que le pipeline passerait dans le territoire de la MRC de Témiscamingue, mais il passerait près des territoires non organisés de la MRC.

Il est prévu qu'il y ait au moins deux BAPE, soit le premier sur le pipeline lui-même et le second sur le port méthanier.

Information DÉLÉGATION DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LES 5 ET 6 FÉVRIER 2019 - SUIVI.

Une délégation de trente-neuf (39) personnes s'est présentée les 5 et 6 février derniers à Ottawa afin d'échanger sur les programmes fédéraux.

Des échanges ont eu lieu avec Madame Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national et ancienne préfète, sur comment bénéficier à 100% des programmes et sur comment faire cheminer des dossiers.

M. François-Philippe Champagne, ministre de l'infrastructure et des Collectivités, a discuté avec les membres de la délégation du programme d'infrastructures Canada-Québec, dont la date limite est le 1er juin afin de déposer les projets. C'est le gouvernement fédéral qui choisit les projets qui seront financés, toutefois ces projets doivent absolument être dans la liste soumise le provincial.

Les membres du conseil trouvent l'idée de cette délégation très intéressante et aimeraient qu'une telle délégation soit prévue avec les membres du gouvernement du Québec. Une rencontre avec la conférence administrative régionale (CA) serait tout aussi pertinente.

Information INTERNET HAUTE VITESSE: DEMANDE DE COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE POUR OFFRE DE VENTE ET DE RADIATION DU RÉSIDUEL DES PRÊTS APRÈS-VENTE

Le dossier n'étant pas assez complet, le point est reporté à une séance ultérieure.

Information PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Madame Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamigue, donne avis de motion qu'un règlement relatif à la rémunération du préfet élu au suffrage universel et des membres du conseil de la MRC de Témiscamingue sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est notamment de fixer la rémunération et l'allocation de dépense du préfet élu par suffrage universel et les membres du conseil de la MRC de Témiscamingue, ainsi que de fixer les modalités de la rémunération et de l'allocation de dépense.

Le projet de règlement a été déposé et présenté et des copies étaient à la disposition des membres de l'assistance. Essentiellement, la rémunération des membres du conseil sera majorée de 18 %, de même que l'allocation, ce qui inclus l'IPC de l'année 2019 à 3 %, la rémunération de la préfète est indexée à 3 % et de procéder à l'adhésion de la préfète au Régime de retraite des élus municipaux (RREM). Ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

02-19-067

FDT 2019 VOLET 3 - SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « PROGRAMME CADETS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet a un impact sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet dote le territoire de deux nouvelles ressources en sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet d'envisager des retombées positives, principalement auprès de la clientèle jeunesse;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique (CSP);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne financièrement pour un montant de 10 000 \$, via le FDT, le Programme Cadets de la Sûreté du Québec présenté par le comité de sécurité publique de la MRCT, en partenariat avec la Sûreté du Québec.

Le comité du GAMME recommande le projet pour une année seulement, sous forme de projet pilote, en s'assurant que l'ensemble du territoire soit couvert par ces ressources.

Le comité du GAMME demande le dépôt d'un bilan du projet afin d'analyser sa portée et son utilité sur le territoire.

02-19-068

FDT 2019 VOLET 3 - SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « EMBARQUE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet a un impact limité sur notre territoire étant donné la disparité régionale quant à la demande de stationnement incitatif et de covoiturage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est adressé à la MRCT, mais qu'il demande l'implication des municipalités en termes d'affichage et de disponibilité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE les retombées associées à ce projet sont difficiles à évaluer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue ne soutienne pas financièrement le projet Embarque Abitibi-Témiscamingue déposé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

02-19-069

AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN URBANISME.

CONSIDÉRANT l'intérêt la MRC de Témiscamingue à participer à une entente relative à la mise en commun d'une ressource pour l'application des règlements d'urbanisme, ladite étant nommée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » à titre de « municipalité responsable »;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT et les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'une ressource pour l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures réservées par les municipalités participantes doit être équivalent à au moins la moitié des heures de ladite ressource;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue utilisera ladite ressource et comblera les heures restantes de la ressource en lui confiant des tâches en aménagement et en développement du territoire, et ce, jusqu'à concurrence de 50% des heures totales de la ressource, soit environ 1 040 heures;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoit qu'un comité intermunicipal sera créé sur lequel siégeront d'un membre de chacun des conseils des municipalités participantes et d'un représentant de chaque municipalité, ainsi que deux représentants de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la conclusion de l' « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » telle que présentée.
- **QUE** le conseil municipal autorise la préfète, Madame Claire Bolduc et la directrice générale, Madame Lyne Gironne, à signer ladite entente.
- **QUE** le conseil de la MRC désigne Madame Lyne Gironne et Madame Jessica Morin-Côté, à titre de représentant de la MRCT.

02-19-070

PROJET « ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES » DE LA MRC DE DRUMMOND.

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC de Drummond quant aux actions pour l'achat local de produits agroalimentaires;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt l'agriculture pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les actions 25 et 26 de l'orientation 3 du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Témiscamingue à l'effet de :

- Action 25 : « Positionner les produits locaux auprès des entreprises privées et corporatives de la région »,
- Action 26 : « Poursuivre la promotion du tourisme gourmand dans son ensemble »,

CONSIDÉRANT la rencontre du CMAA tenue le 04 février où M. Achirou Chaibou a présenté la demande d'appui de la MRC de Drummond de son projet Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMAA au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la recommandation émise par le Comité municipal – agricole et agroalimentaire, qui consiste à appuyer le projet de la MRC de Drummond « Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires ».

02-19-071

PROJET « PORTRAIT DU FINANCEMENT AGRICOLE DE LA RÉGION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE » DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC d'Abitibi quant à réaliser le portrait du financement agricole de la région d'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur agricole dans l'économie locale de la MRC de Témiscamingue et du défi lié au financement des entreprises agricoles de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage réalisé par la financière agricole du Québec (FADQ) montrant la disparité de satisfaction de la clientèle auprès de la financière agricole donnant 69 % de satisfaction pour les producteurs des régions regroupées de Lanaudière, Laurentides, Outaouais, et Abitibi-Témiscamingue contre 85 % et plus pour les autres régions;

CONSIDÉRANT l'action 30 de l'orientation 4 du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Témiscamingue à l'effet de :

- Action 30 : « Poursuivre le dialogue avec la FADQ, pour comprendre son rôle et ses mandats et s'assurer qu'elle prenne en considération les besoins des utilisateurs ».

CONSIDÉRANT la rencontre du CMAA tenue le 04 février où M. Achirou Chaibou a présenté la demande d'appui de la MRC d'Abitibi de son projet de réaliser un portrait de financement agricole de la région d'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMAA au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la recommandation émise par le Comité municipal – agricole et agroalimentaire, qui consiste appuyer le projet de la MRC d'Abitibi « réaliser un portrait de financement agricole de la région d'Abitibi-Témiscamingue ».

02-19-072

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, la députée fédéral(e) de la circonscription d'Abitibi-Témiscamingue, Mme Christine Moore et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

02-19-073

PROCHAIN PACTE FISCAL – FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC – APPUI À LA POSITION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE.

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la préparation et la conclusion du prochain pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts aux municipalités pour 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter 2016;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec le gouvernement du Québec, il avait finalement été convenu de mesures de transition afin d'éviter une réduction de revenu des MRC par rapport à 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure de transition a été mise en place pour la période 2016 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme « Redevances sur les ressources naturelles », la MRC de Témiscamingue craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Redevances sur les ressources naturelles » de même que le FDT sont indispensables pour soutenir le développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre,

notamment, de l'offre de l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente Québec-Municipalité en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Mario Drouin
et unanimement résolu

- **QUE** la MRC de Témiscamingue appuie la MRC d'Antoine-Labelle et demande au gouvernement du Québec, et plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées.
- **QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Monsieur Pierre Dufour, à la députée de Rouyn-Noranda -Témiscamingue, Mme Émilise Lessard-Therrien, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de s'assurer de poursuivre les actions afin de neutraliser totalement l'effet négatif de la nouvelle formule, des sommes accordées aux MRC quant aux Redevances naturelles pour les années 2019 et suivantes.

02-19-074

APPUI À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER POUR LE REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES - PLIU.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1^{er} septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les municipalités régionales de comté du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aides financières destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgences hors du

réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du MSP constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme des dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a adressé une correspondance le 25 octobre 2018 à la sous-ministre du MSP exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en prévoyant que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Jacques-Cartier demande le soutien des MRC dans sa démarche d'obtenir le remboursement des taxes nettes aux MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la MRC de la Jacques-Cartier dans sa démarche requérant le remboursement des taxes nettes auprès du ministère de la Sécurité publique.
- **DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de revoir sa position quant à l'admissibilité des taxes nettes afin que celles-ci soient désormais considérées comme des dépenses remboursables dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions urgence hors du réseau routier.
- **DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de procéder au remboursement des taxes nettes.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités régionales de comté du Québec.

Information

CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CANDIDATURES POUR LA MÉDAILLE RÉGIONALE.

Chaque année, la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) rencontre les élus du territoire afin de réseauter et créer des liens. Cette année, une médaille régionale sera remise à une personne qui a contribué de façon exceptionnelle à faire rayonner sa région. Chaque conseil de MRC propose une candidature pour ce titre.

Les membres du conseil discuteront lors d'une prochaine rencontre de la candidature qui sera proposée.

Information **IDENTITÉ TÉMISCAMIENNE - POSITION DU CONSEIL DE LA MRC EN JUIN 2013.**

Les membres du conseil prennent acte de la résolution 06-13-349 résolu en juin 2013 et concernant l'identité témiscamienne qui réaffirme le caractère distinct du Témiscamingue et la fierté d'appartenir à ce territoire et à se définir comme Témiscamien et Témiscamienne.

Information **RECOMMANDATIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LE BUDGET 2019 DU QUÉBEC.**

Les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations de la FQM pour le budget du Québec 2019.

Information **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLES DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

02-19-075 **AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE 2 CONTENEURS « ROLL-OFF » POUR LES POURVOYEURS DU TNO LANIEL.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un camion à chargement arrière (Ford Sterling 1999) qui sert uniquement à aller ramasser les conteneurs 10 v³ pour les pourvoyeurs du secteur de Laniel;

CONSIDÉRANT QUE ce camion risque de ne pas passer la prochaine inspection mécanique et que la MRC ne veut pas investir de grosses sommes sur celui-ci considérant son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le système « roll-off » du vieux camion Ford (1995) de la MRC a été transféré sur un des anciens camions de collecte (International 2007) appartenant également à la MRC, et ce, sur recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce camion « roll-off » permettra à la MRC d'aller ramasser les conteneurs sur le territoire qui ne sont pas sous contrat actuellement (conteneurs des TNO, en incluant le secteur des pourvoyeurs de Laniel);

CONSIDÉRANT QU'afin de ramasser le secteur des pourvoyeurs de Laniel, ceux-ci doivent avoir des conteneurs « roll-off » (un pour les déchets et un pour le recyclage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 15 février dernier d'acquérir 2 conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de conteneur a une valeur estimée à 12 000 \$ (avant taxes) chacun;

CONSIDÉRANT QUE la valeur combinée des 2 conteneurs avec les taxes devrait dépasser 25 000 \$ et par conséquent, il est nécessaire de passer par le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de 2 conteneurs « roll-off » pour les pourvoyeurs du TNO Laniel, soit un pour les matières recyclables et un pour les déchets.

Information SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019 du comité administratif.

Les membres du conseil discutent du projet pilote d'enrochement végétalisé qui aura lieu à St-Bruno-de-Guigues.

Information AFFAIRES MUNICIPALES - CONGRÈS PROVINCIAL DE L'ADMQ - RAPPEL.

Le congrès provincial de l'ADMQ aura lieu en juin prochain à Québec, alors que la région vedette sera l'Abitibi-Témiscamingue. Et le colloque de zone aura lieu en septembre au Témiscamingue.

Information AFFAIRES MUNICIPALES - RECONSTRUCTION DES PONTS GRASSY NARROW À MOFFET.

L'étude de faisabilité technique de la reconstruction des ponts du Grassy Narrow a été faite à la fin décembre 2018. Cette étude a notamment permis de constater que les piles actuelles du pont peuvent être partiellement utilisées afin de supporter le nouveau pont. Cela permet de réduire considérablement les coûts du projet. En effet, le budget prévu pour ce projet diminue d'environ 30 millions à entre 9 et 12 millions.

Des rencontres sont prévues afin de présenter le projet et demander un appui politique. Le projet sera présenté lors de la rencontre privée de la séance du conseil de mars.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,ART. 150).

Des questions en lien avec le mandat pour l'étude de la piscine, le promoteur du pont du Grassy Narrow et l'incinérateur sont posées par les membres de l'assistance.

02-19-076

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 20 MARS 2019

Il est 21 h 18.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale
– secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.